Número de Révision: 004.0 **Date de sortie:** 05/06/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	**LOCTITE PC 7202 GR known as Loctite® Fixmaster® Marine Chocking Compound**	**Numéro IDH:**	702249
Type de produit/utilisation recommandée:	Partie B d'un adhésif epoxy à 2 composants.	**numéro d'item**	97572_1103301
Restriction d'utilisation:	Non identifié	**Région:**	Canada

Raison sociale:
Henkel Canada Corporation
Meadowpine Boulevard 2515
Mississauga, Ontario L5N 6C3

Votre contact:
Téléphone: +1 (905) 814-6511
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
DANGER:	H302 - NOCIF EN CAS D'INGESTION. H311 - TOXIQUE PAR CONTACT CUTANE. H314 - PROVOQUE DE GRAVES BRULURES DE LA PEAU ET DE GRAVES LESIONS DES YEUX. H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE. H334 - PEUT PROVOQUER DES SYMPTOMES ALLERGIQUES OU D'ASTHME OU DES DIFFICULTES RESPIRATOIRES PAR INHALATION. H361 - SUSCEPTIBLE DE NUIRE A LA FERTILITE OU AU FŒTUS.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
TOXICITE AIGUË ORAL.E.AUX.ES	4
TOXICITE AIGUË CUTANE	3
CORROSION CUTANEE	1
LESIONS OCULAIRES GRAVES	1
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE	1
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	2

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:	P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d´avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage. P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
Intervention:	P301+P312+P330 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P304+P340+P310 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Consulter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires : appeler un centre antipoison ou un médecin. P361+P364 - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage:	P405 - Garder sous clef.
Élimination:	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
3,6-diazaoctane-éthylènediamine	112-24-3	80 - 100
N,N-Bis(2-aminoethyl)ethylenediamine	4097-89-6	10 - 30
2-(2-aminoéthylamino)éthanol	111-41-1	1 - 5
N-aminoéthylpipérazine	140-31-8	1 - 5
Tetraethylenepentamine	112-57-2	1 - 5
Diethylenetriamine	111-40-0	1 - 5

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituent un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Measures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Appeler un médecin.
Contact avec la peau:	Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Appeler un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation. Bien nettoyer les chaussures avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
Ingestion:	NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Atomisation ou buée d'eau. Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone. Poudre chimique. Sable. Poudre de calcaire.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone, oxydes d'azote, vapeurs organiques irritantes. Ammoniac. Des fumées toxiques.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Ne pas laisser le prodxuit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Assurer une aération et une ventilation suffisantes. Porter un équipement de protection personnelleapproprié. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Ne pas goûter ou avaler. Assurer une ventilation adéquate. Garder le récipient fermé.

Stockage: Ne pas entreposer près des acides. Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Entreposer loin des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes ou autres d'inflammation.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit,veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fichetechnique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
3,6-diazaoctane-éthylènediamine	Rien	Rien	1 ppm (6 mg/m3) TWA (PEAU)	Rien
Tetraethylenepentamine	Rien	Rien	1 ppm (5 mg/m3) TWA Aérosol (PEAU) Aérosol (Sensibilisateur de la peau)	Rien
Diethylenetriamine	1 ppm TWA (PEAU)	Rien	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permissibles.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser les limites d'exposition établies.

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

Protection de la peau: Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique: Liquide
Couleur: Ambré
Odeur: Ammoniacale
Seuil de détection d'odeur: Non disponible
Valeur pH: Alcalin
Pression de vapeur: Non disponible
Point / zone d'ébullition: 277 °C (530.6 °F)
Point/domaine de fusion: Non disponible
Densité/Densité relative:: 0.98
Densité de vapeur relative: 5.61 (Air = 1)
Point d'éclair: > 115.56 °C (> 240.01 °F) Coupelle fermée
Inflammable/Limites inférieures d'explosion: Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion: Non disponible
Température d'auto-inflammation: Non disponible
Inflammabilité: Non applicable

Taux d'évaporation:	< 0.1
Solubilité:	Soluble
Coefficient de partage (value logarithmique):	Non disponible
Teneur VOC:	< 1 %; < 10 g/l (valeur estimée pour le mélange de résine et de durcisseur)
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. De l'ammoniaque. Fumées toxiques. Vapeurs irritantes. Nitrosamines. Aldéhydes. Cétones.
Produits incompatibles:	Hypochlorite de sodium. Acides organiques. Acides minéraux. Ce produit corrode lentement les surfaces de cuivre, d'aluminium, de zinc et galvanisées. MISE EN GARDE! Des n-nitrosamines (dont plusieurs sont des cancérigènes puissants connus) peuvent se former quand le produit entre en contact avec l'acide nitreux, les nitrites ou des atmosphères à votre concentration d'oxyde nitreux. Oxydants. Acides. Nickel.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: Les buées, les vapeurs ou le liquide peut causer une rritation grave ou des brûlures. Peut causer une réaction allergique des voies respiratoires.

Contact avec la peau: Cause des brûlures à la peau. Peut causer une réaction alergique de la peau. Toxique par contact avec la peau.

Contact avec les yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion: L'ingestion provoque des brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures. Nocif en cas d'ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
3,6-diazaoctane-éthylènediamine	Rien
N,N-Bis(2-aminoethyl)ethylenediamine	Rien
2-(2-aminoéthylamino)éthanol	Oral LD50 (Rat) = 3,000 mg/kg
N-aminoéthylpipérazine	Rien
Tetraethylenepentamine	Oral LD50 (Rat) = 3.99 g/kg Oral LD50 (Rat) = 2.1 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = 0.66 g/kg
Diethylenetriamine	Oral LD50 (Rat) Approximatif 1,140 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 1,080 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 2.33 g/kg

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
3,6-diazaoctane-éthylènediamine	Corrosif Irritant	Allergène	Développemental Mutagène
N,N-Bis(2-aminoethyl)ethylenediamine			
2-(2-aminoéthylamino)éthanol	Irritant	Allergène	
N-aminoéthylpipérazine	Irritant Corrosif	Allergène	
Tetraethylenepentamine	Irritant	Allergène	Mutagène
Diethylenetriamine	Irritant	Allergène	Yeux

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
3,6-diazaoctane-éthylènediamine	Non	Non	Non
N,N-Bis(2-aminoethyl)ethylenediamine	Non	Non	Non
2-(2-aminoéthylamino)éthanol	Non	Non	Non
N-aminoéthylpipérazine	Non	Non	Non
Tetraethylenepentamine	Non	Non	Non
Diethylenetriamine	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct:	TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE solution
Division:	8
Numéro d'identification:	UN 2259
Groupe d'emballage:	II

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct:	Triethylenetetramine solution
Division:	8
Numéro d'identification:	UN 2259
Groupe d'emballage:	II

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct:	TRIETHYLENETETRAMINE solution
Division:	8
Numéro d'identification:	UN 2259
Groupe d'emballage:	II

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précedante version dans les paragraphes: 2,7,8,11

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 05/06/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.